



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Paris, le 6 février 2018

Direction régionale
des affaires culturelles d'Ile-de-France

La Directrice régionale des affaires
culturelles d'Ile-de-France

à

Affaire suivie par : Dorothée Chaoui-Derieux
Service : régional de l'archéologie
Tél : 01 56 06 51 80
Fax : 01 56 06 52 01
Courriel : dorothee.derieux@culture.gouv.fr
Réf : SD/DCD/2018- 336

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-
France
Madame Sarah MESSAI
12 Cours Louis Lumière
CS 70027
94307 Vincennes cedex

**Objet : Demande d'autorisation environnementale
ZAC de la Porte de Vincennes
(Paris 12e et Paris 20e)**

Vous m'avez consulté fin novembre 2017 au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'Environnement pour un projet d'aménagement sur la commune de Paris (75012 et 75020), Porte de Vincennes.

Je vous ai répondu par courrier en date du 14 décembre de 2017 que ce projet, au vu de sa surface et de sa localisation (sur le tracé de l'enceinte de Thiers notamment) était susceptible d'affecter des vestiges archéologiques. Depuis, la SEMAPA, maître d'ouvrage du projet, m'a transmis un certain nombre d'éléments détaillés sur le projet et sur les emprises réellement impactées par les travaux. Au vu de ces nouveaux éléments, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Directrice régionale des affaires culturelles / service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions du code du patrimoine, art. R 531-8 à R 531-10.

**Pour le Préfet de région d'Ile de France, préfet de Paris
et par délégation
La Directrice régionale des affaires culturelles**

**Stéphane DESCHAMPS
Conservateur régional de l'archéologie
d'Ile-de-France**